

# Mémorial

du

Grand-Duché de Luxembourg.



# Memorial

des

Großherzogtums Luxemburg.

Vendredi, le 11 mai 1951.

N° 30

Freitag, den 11. Mai 1951.

**Arrêté grand-ducal du 4 mai 1951 portant nouvelle classification des localités pour l'attribution de l'indemnité de foyer aux fonctionnaires et employés de l'Etat.**

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu l'art. 10 de la loi du 21 mai 1948, modifiée par celles des 24 décembre 1949 et 16 janvier 1951, portant revision générale des traitements des fonctionnaires et employés et allocation de suppléments de pensions aux retraités de l'Etat ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 19 janvier 1951 par lequel les localités sub C sont rangées dans la classe B du tableau D annexé à la susdite loi ;

Attendu qu'il y a lieu de ranger, en outre, dans la classe A les chefs-lieu de canton, ainsi que les localités de 3.000 habitants et plus et celles qui font en fait partie, tel un faubourg, d'autres localités ;

Vu l'art. 27 de la loi du 16 janvier 1866 sur l'organisation du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence ;

Sur le rapport de Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le tableau D de classification des localités pour l'attribution de l'indemnité de foyer est modifié comme suit :

Classe A. — Ville de Luxembourg agrandie,  
Belvaux,  
Bettembourg,  
Cap,  
Clervaux,

Diekirch,  
Differdange,  
Dudelange,  
Echternach,  
Esch-sur-Alzette,  
Ettelbruck,  
Grevenmacher,  
Kayl,  
Mersch,  
Niedercorn,  
Obercorn,  
Pétange,  
Redange s/Attert,  
Remich,  
Rodange,  
Rumelange,  
Schifflange,  
Tétange,  
Vianden,  
Walferdange,  
Wiltz.

Classe B. — Toutes les autres localités du pays.

Classe C. — .....

**Art. 2.** Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Mémorial*.

Luxembourg, le 4 mai 1951.

**Charlotte.**

*Le Ministre d'Etat,  
Président du Gouvernement,  
Pierre Dupong.*

**Arrêté grand-ducal tendant à faire déclarer d'utilité publique les travaux d'alignement général de la rue de Luxembourg à Esch-s.-Alzette, maisons N° 29—37.**

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu la demande présentée par l'administration des Ponts et Chaussées à la date du 31 janvier 1951, tendant à faire déclarer d'utilité publique les travaux d'alignement général de la rue de Luxembourg à Esch-s.-Alzette, maisons N° 29—37 ;

Vu la loi du 17 décembre 1859 sur l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre des Travaux publics et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les travaux d'alignement général de la rue de Luxembourg à Esch-s.-Alzette, maisons N° 29—37, sont déclarés d'utilité publique.

L'administration des Ponts et Chaussées est autorisée à acquérir les immeubles dont l'emprise est nécessaire à l'exécution des travaux projetés et, en tant que de besoin, à procéder à ces fins par voie d'expropriation, conformément aux règles tracées par la loi prévue du 17 décembre 1859.

**Art. 2.** Les actes d'acquisition resteront soumis à l'approbation de Notre Ministre des Travaux publics.

**Art. 3.** Notre Ministre des Travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Luxembourg, le 25 avril 1951.

**Charlotte.**

*Le Ministre des Travaux publics,*  
**Robert Schaffner.**

**Arrêté grand-ducal du 7 mai 1951 ayant pour objet d'abroger certaines dispositions légales sur le régime des cabarets.**

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu la loi du 18 décembre 1950 portant habilitation pour le Gouvernement de régler certaines matières ;

Vu Notre arrêté du 5 décembre 1944 sur le régime des cabarets et notamment son article 2, tel que cet article a été modifié par Nos arrêtés des 21 juillet 1945 et 8 mai 1948 ;

Sur l'avis favorable de la Commission de Travail de la Chambre des Députés ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre des Finances et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Avons arrêté et arrêtons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Sont abrogées les dispositions légales ci-après :

a) L'article 2 de l'arrêté grand-ducal du 5 décembre 1944 sur le régime des cabarets ;

b) l'arrêté grand-ducal du 21 juillet 1945, modifiant l'article 2 de l'arrêté grand-ducal du 5 décembre 1944 sur le régime des cabarets ;

c) l'arrêté grand-ducal du 8 mai 1948 concernant le régime des cabarets.

**Art. 2.** Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Mémorial*.

Luxembourg, le 7 mai 1951.

**Charlotte.**

*Le Ministre des Finances,*  
**Pierre Dupong.**

**Avis. — Conseil d'Etat.** — Par arrêté grand-ducal en date du 25 avril 1951 démission honorable a été accordée, sur Sa demande, à Son Altesse Royale le Prince Félix-Marie-Vincent, Prince de Bourbon de Parme, Prince de Luxembourg, Général-Commandant, Inspecteur général de l'Armée, de ses fonctions de Conseiller d'Etat.

Par arrêté grand-ducal du même jour le Grand-Duc Héritier de Luxembourg, Son Altesse Royale le Prince Jean, Prince Héritier de Nassau, Prince de Bourbon de Parme, Colonel de l'Armée, a été nommé membre du Conseil d'Etat. — 30 avril 1951.

**Arrêté ministériel du 25 avril 1951 portant institution de commissions officielles pour les examens du titre et du brevet de maîtrise dans les métiers.**

*Le Ministre du Travail, de la Prévoyance sociale et des Mines,*

Vu la loi du 2 juillet 1935 portant réglementation des conditions d'obtention du titre et du brevet de maîtrise dans l'exercice des métiers ;

Vu les propositions de la Chambre des Métiers ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Sont nommés membres des commissions pour les examens du titre et du brevet de maîtrise dans les métiers suivants :

*Couturière :*

Président : M<sup>me</sup> *Hensel-Heinen*, maître-couturière, Esch-s.-Alz., avenue de la Gare, 25.

Membres effectifs : M<sup>me</sup> *Berweiler-Richard*, maître-couturière, Luxembourg, rue Glesener, 40 ;

M. *Pommerel René*, maître-couturier, Luxembourg, rue F.D. Roosevelt, 33.

Membre suppléant : M<sup>me</sup> *Jacquemin-Schwinnen*, maître-couturière, Luxembourg, rue Michel Rodange, 7.

*Coiffeur :*

Président : M. *Schmitt Adolphe*, maître-coiffeur, Luxembourg, rue du Laboratoire, 16.

Membres effectifs : MM. *Fritsch Edy*, maître-coiffeur, Differdange, Grand' rue ;

*Zuang François*, maître-coiffeur, Dudelange, rue de la Gare.

Membre suppléant : M. *Muller Jean*, maître-coiffeur, Diekirch, rue St. Antoine, 16.

*Coiffeuse et Coiffeur pour dames :*

Président : M. *Muller Jean*, maître-coiffeur pour dames, Diekirch, rue St. Antoine, 16.

Membres effectifs : MM. *Fritsch Alphonse*, maître-coiffeur pour dames, Differdange, rue Goethe ;

*Feller Albert*, maître-coiffeur pour dames, Luxembourg, Grand' rue, 72.

Membre suppléant : M. *Michaux Alphonse*, maître-coiffeur pour dames, Ettelbruck, Place de l'Eglise, 5.

*Electro-Installateur :*

Président : M. *Schoos Jules*, maître-électro-installateur, Gasperich, rue Franklin.

Membres effectifs : MM. *Schintgen Michel*, maître électro-installateur, Schiffflange, rue Spoo, 3 ;

*Stoos Robert*, maître-électro-installateur, Ettelbruck, rue Prince Henri.

Membre suppléant : M. *Medinger Ernest*, maître-électro-installateur, Luxembourg-Eich, rue d'Eich, 1.

*Bobineur et Electricien d'autos :*

Président : M. *Consdorf J.-P.*, maître-bobineur, Luxembourg, avenue de la Fayencerie, 49.

Membres effectifs : MM. *Schoos Jules*, maître-bobineur, Gasperich, rue Franklin, 10 ;

*Hilger Adolphe*, maître-bobineur, Luxembourg, route de Longwy, 151.

Membre suppléant : M. *Lingen Guillaume*, maître-électricien d'autos, Esch-s.-Alzette, rue de l'Alzette.

*Electricien de radios :*

Président : M. *Elter Nicolas*, maître-électricien de radios, Luxembourg, avenue de la Liberté.

Membres effectifs : MM. *Lessel Charles*, maître-électricien de radios, Luxembourg, rue Aldringer, 19 ;

*Schoos Jules*, maître-électricien de radios, Gasperich, rue Franklin, 10.

Membre suppléant : M. *Schintgen Michel*, maître-électricien de radios, Schiffflange; rue Spoo, 3.

*Cordonnier :*

Président : M. *Steines Joseph*, maître-cordonnier, Mamer.

Membres effectifs : MM. *Stecker Lucien*, maître-cordonnier, Ettelbruck, Grand' rue, 92 ;

*Ludwig Jean*, maître-cordonnier, Itzig, rue de Hespérange, Si.

Membre suppléant : M. *Krier Mathias*, maître-cordonnier, Luxembourg, avenue de la Porte-Neuve, 4.

*Boulangier et Boulanger-Pâtissier :*

Président : M. *Braun* Michel, maître-boulangier-pâtissier, Luxembourg, avenue Monterey, 7.

Membres effectifs : MM. *Bolmer* Victor, maître-boulangier-pâtissier, Esch-s.-Alz., avenue de la Gare, 11 ;  
*Fritsch* J.-P., maître-boulangier-pâtissier, Luxembourg, avenue Pasteur, 37.

Membre suppléant : M. *Mersch* Henri, maître-boulangier-pâtissier, Esch-s.-Alzette, rue du Brill, 4.

*Imprimeur-Typographe :*

Président : M. *Linden* Pierre, maître-imprimeur-typographe, Luxembourg, Grand' rue, 50.

Membres effectifs : MM. *Nicolay* Jules, maître-imprimeur-typographe, Luxembourg, boulevard de Stalingrad, 98 ;

*Ewen* Joseph, maître-imprimeur-typographe, Luxembourg, route d'Esch.

Membre suppléant : M. *Neys* Michel, maître-imprimeur-typographe, Beggen, rue F.A. Tinant, 61.

*Tailleur :*

Président : M. *Bervard* Joseph, maître-tailleur, Luxembourg, avenue Monterey, 11a.

Membres effectifs : MM. *Kohl* Mathias, maître-tailleur, Rodange, rue de la Gare, 9 ;  
*Schwartz* Mathias, maître-tailleur, Wasserbillig.

Membre suppléant : M. *Krier* Jean-Pierre, maître-tailleur, Luxembourg, rue Fort Neyperg, 1.

*Modiste :*

Président : M<sup>me</sup> *Scheer-Schmit*, maître-modiste, Differdange, route d'Esch, 134.

Membres effectifs : M<sup>mes</sup> *Daman-Gehlhausen*, maître-modiste, Diekirch, Grand' rue ;

*Peiffer-Stein*, maître-modiste, Luxembourg, Grand' rue, 7.

Membre suppléant : M<sup>lle</sup> *Pfeiffenschneider* Cécile, maître-modiste, Pétange, Grand' rue.

*Tapissier-Décorateur :*

Président : M. *Tekes* Nicolas, maître-tapissier-décorateur, Bettembourg.

Membres effectifs : MM. *Heldenstein* Guillaume, maître-tapissier, décorateur, Luxembourg, rue des Glacis ;

*Brandenburger* Nicolas, maître-tapissier-décorateur, Esch-s.-Alzette, rue Victor Hugo, 57 ;

Membre suppléant : M. *Weisgerber* L.-Georges, maître-tapissier-décorateur, Luxembourg, rue Beaumont, 18.

*Carreleur :*

Président : M. *Gruber* Louis, maître-carreleur, Luxembourg, rue de Strasbourg, 20.

Membres effectifs : MM. *Frascht* Lucien, maître-carreleur, Luxembourg, rue Jean l'Aveugle, 9 ;  
*Dedier* Fr., maître-carreleur, Esch-s.-Alzette, rue de la Gare, 21.

Membre suppléant : M. *Junck* Michel, maître-carreleur, Wasserbillig.

*Mécanicien-dentiste :*

Président : M. *Schaack* Théo, maître-mécanicien-dentiste, Diekirch, rue de la Croix, 5.

Membres effectifs : MM. *Ludig* Paul, maître-mécanicien-dentiste, Luxembourg, rue Henri VII, 4 ;  
*Kieffer* Norbert, maître-mécanicien-dentiste, Luxembourg, Dernier Sol, 88.

Membre suppléant : M. *Devas* Robert, maître-mécanicien-dentiste, Luxembourg, rue Aldringer, 16.

*Boucher :*

Président : M. *Burger* Joseph, maître-boucher, Pétange, rue de Luxembourg.

Membres effectifs : MM. *Berg* Norbert, maître-boucher, Luxembourg, Grand' rue, 5 ;

*Clemes* Rudy, maître-boucher, Esch-s.-Alzette, rue de l'Alzette, 61.

Membre suppléant : M. *Wolff* Léon, maître-boucher, Luxembourg, rue de l'Arsenal, 25.

*Serrurier :*

Président : M. *Calmus* Pierre, maître-serrurier, Bonnevoie, rue du Mur, 17.

Membres effectifs : MM. *Delvaux* Arthur, maître-serrurier, Steinfort ;

*Campill* Gustave, maître-serrurier-mécanicien, Dommeldange.

Membre suppléant : M. *Koch* Paul, maître-serrurier, Luxembourg, avenue Monterey, 18.

*Mécanicien de vélos :*

Président : M. *Flammang* Antoine, maître-mécanicien de vélos, Dudelange, route de Burange.  
 Membres effectifs : MM. *Peltier* J.-P., maître-mécanicien de vélos, Differdange, rue Michel Rodange ;  
*Staudt* Jules, maître-mécanicien de vélos, Luxembourg, rue Philippe, 14.  
 Membre suppléant : M. *Frantz* Nicolas, maître-mécanicien de vélos, Mamer.

*Sellier et Sellier-Tapissier :*

Président : M. *Oberweis* J.-P., maître-sellier-tapissier, Grundhof.  
 Membres effectifs : MM. *Pesch* Pierre, maître-sellier-tapissier, Bascharage ;  
*Pettinger* Nicolas, maître-sellier-tapissier, Hemstal.  
 Membre suppléant : M. *Kraus* Joseph, maître-sellier-tapissier, Mersch.

*Horloger :*

Président : M. *Harpes* Auguste, maître-horloger, Mersch.  
 Membres effectifs : MM. *Bock* Gaston, maître-horloger, Esch-s.-Alzette, rue de la Gare, 25.  
*Pauls* Jean, maître-horloger, Esch-s.-Alzette, rue Neuve.  
 Membre suppléant : M. *Scherer* Auguste, maître-horloger, Esch-s.-Alzette, rue de l'Alzette, 71.

*Bijoutier :*

Président : M. *Kass* Robert, maître-bijoutier, Luxembourg, avenue Monterey, 11a.  
 Membres effectifs : MM. *Becker* Nicolas, maître-bijoutier, Luxembourg, boulevard Grande-Duchesse  
 Charlotte, 29b ;  
*Hoffmann* Henri, maître-bijoutier, Luxembourg, Mont Pilate, 6,  
 Membre suppléant : M. *Schaus* Paul, maître-bijoutier, Luxembourg, Coin Marché aux Herbes et rue  
 du Curé.

*Opticien :*

Président : M. *Ackermann* Ferd., maître-opticien, Luxembourg, avenue de la Liberté, 18.  
 Membres effectifs : MM. *Berg* Joseph, maître-opticien, Luxembourg, Coin Grand'rue et rue Beck ;  
 Melle *Speller* Maisy, maître-opticien, Luxembourg, Place d'Armes.  
 Membre suppléant : M. *Welter* Paul, maître-opticien, Luxembourg, rue du Curé.

*Carrossier-Tôlier :*

Président : M. *Steil* Michel, maître-carrossier, Luxembourg, Millevé, 18.  
 Membres effectifs : MM. *Conrardy* Jean, maître-carrossier, Luxembourg, rue Henri VII, 9 ;  
*Greiveldinger* Emile, maître-carrossier, Luxembourg, rue Michel Engels, 4.  
 Membre suppléant : M. *Muller* Alex, maître-carrossier, Luxembourg, rue de Hollerich, 126.

*Plafonneur et Façadier :*

Président : M. *Gergen* Gustave, maître-plafonneur, Luxembourg, rue Baudoin, 50.  
 Membres effectifs : MM. *Weber* Paul, maître-plafonneur, Béréldange, rue Roger Barthel, 2 ;  
*Loutsch* Ady, maître-plafonneur, Bonnevoie, rue d'Ítzig, 43.  
 Membre suppléant : M. *Haag* Mathias, maître-plafonneur, Luxembourg, rue de l'Avenir.

*Photographe :*

Président : M. *Wagner* Alex, maître-photographe, Ettelbruck, Grand'rue.  
 Membres effectifs : Melle *Kraus* Lily, maître-photographe, Luxembourg, avenue Monterey, 21 ;  
 M. *Fritf* Roby, maître-photographe, Luxembourg, boulevard F.D. Roosevelt, 2.  
 Membre suppléant : M. *Schneider* Pierre, maître-photographe, Luxembourg, rue Lacroix, 9.

*Relieur :*

Président : M. *Glesener* Ernest, maître-relieur, Luxembourg, rue Glesener, 43.  
 Membres effectifs : MM. *Kesseler* André, maître-relieur, Ettelbruck, Grand'rue ;  
*Hirtz* Jean, maître-relieur, Grosbous.  
 Membre suppléant : M. *Eichhorn* J.-P., maître-relieur, Luxembourg, rue Pierre Krier, 77.

*Sculpteur sur bois :*

Président : M. *Schintgen* Bernard, maître-sculpteur sur bois, Luxembourg, route d'Arlon, 23.  
 Membres effectifs : MM. *Schmit* Lucien, maître-sculpteur sur bois, Luxembourg, Côte d'Eich, 39 ;  
*Hoscheid* Joseph, maître-sculpteur sur bois, Esch-s.-Alzette, rue de l'Alzette, 131.  
 Membre suppléant : M. *Dumont* Albert, maître-sculpteur sur bois, Hamm, rue des Pommiers, 21.

*Tonnelier :*

Président : M. *Friederichs* Antoine, maître-tonnelier, Luxembourg, rue de Hollerich, 99.  
 Membres effectifs : MM. *Valentiny* Jean, maître-sculpteur sur bois, Remerschen ;  
*Schumacher* Paul, maître-sculpteur sur bois, Peppange.  
 Membre suppléant : M. *Schmit* J.-B., maître-sculpteur sur bois, Bettembourg, rue Adolphe, 10.

*Traîtreur :*

Président : M. *Theisen* Pierre, maître-traiteur, Luxembourg, rue Philippe, 3.  
 Membres effectifs : MM. *Liot* Paul, maître-traiteur, Luxembourg, rue du Fossé, 5 ;  
*Hansen* Lucien, maître-traiteur, Esch-s.-Alzette, avenue de la Gare, 14.  
 Membre suppléant : M. *Hein* René, maître-traiteur, Ehnen.

*Vitrier :*

Président : M. *Schneider* Guillaume, maître-vitrier, Esch-s.-Alzette, Place Norbert Metz, 18.  
 Membres effectifs : MM. *Mack* Léon, maître-vitrier, Bonnevoie, rue de Bonnevoie, 27 ;  
*Fehlen* Joseph, maître-vitrier, Luxembourg, rue Adolphe Fischer, 106.  
 Membre suppléant : M. *Beffa* Joseph, maître-vitrier, Luxembourg, avenue Monterey, 12.

*Tailleur de pierres, Sculpteur sur pierres et Marbrier :*

Président : M. *Thomé* Christophe, maître-tailleur de pierres, Strassen.  
 Membres effectifs : MM. *Wabnier* Achille, maître-tailleur de pierres, Weimerskirch, rue des Sources ;  
*Sabatini* Aureleo, maître-sculpteur sur pierres, Esch-s.-Alzette, boulevard  
 Prince Henri.  
 Membre suppléant : *Schou* J.-P., maître-sculpteur sur pierres et marbrier, Grevenmacher.

*Mécanographe :*

Président : M. *Hansen* François, maître-mécanographe, Luxembourg, avenue de la Porte-Neuve, 9.  
 Membres effectifs : MM. *Molitor* Xavier, maître-mécanographe, Diekirch, Grand rue, 34 ;  
*Goblet* Pierre, maître-mécanographe, Luxembourg, rue Laurent Ménager, 149.  
 Membre suppléant : M. *Theis* Adolphe, maître-mécanographe, Esch-s.-Alzette, rue X. Brasseur, 8.

*Meunier :*

Président : M. *Peusch* Jean, maître-meunier, Clervaux.  
 Membres effectifs : MM. *Hoffmann* Auguste, maître-meunier, Berchem ;  
*Dieschbourg* J.-P., maître-meunier, Echternach, (Nonnenmühle).  
 Membre suppléant : M. *Schmitz* J.-P., maître-meunier, Mertert.

*Mécanicien orthopédiste-bandagiste :*

Président : M. *Moitzheim* Nicolas, maître-méc. orthopédiste, Luxembourg, rue Philippe, 8.  
 Membres effectifs : MM. *Jungblut* Armand, maître-méc. orthopédiste, Luxembourg, rue des Genêts, 20 ;  
*Faber* Eugène, maître-méc. orthopédiste, Esch-s.-Alzette, rue Victor Hugo, 22.  
 Membre suppléant : M. *Petin* Jean, maître-méc. orthopédiste, Luxembourg, rue de Hollerich, 13.

*Charpentier :*

Président : M. *Besch* Nicolas, maître-menuisier, Luxembourg, rue Marie-Adelaide, 34.  
 Membres effectifs : MM. *Bodeving* Henri, maître-charpentier, Ettelbruck ;  
*Kiesel* Hubert, maître-charpentier, Luxembourg, rue de Bonnevoie, 8.  
 Membre suppléant : M. *Coljon* Théodore, maître-charpentier, Beckerich.

*Charron :*

Président : M. *Schmit* Auguste, maître-charron, Marner.  
 Membres effectifs : MM. *Lanners* Jean, maître-charron, Bourscheid ;  
                                   *Gäbel* J.-P., maître-charron, Bettendorf.  
 Membre suppléant : M. *Urwald* J.-P., maître-charron, Grevenmacher.

*Couvreur :*

Président : M. *Zoller* Henri, maître-couvreur, Junglinster.  
 Membres effectifs : MM. *Karp* Michel, maître-couvreur, Luxembourg, boulevard du Prince, 1 ;  
                                   *Grégorius* Guillaume, maître-couvreur, Luxembourg, avenue de la Fayencerie, 25.  
 Membre suppléant : M. *Thill* J.-P., maître-couvreur, Esch-s.-Alzette, rue Norbert Metz, 1.

*Forgeron :*

Président : M. *Weber* Eloi, maître-forgeron, Sandweiler.  
 Membres effectifs : MM. *Bisenius* Charles, maître-forgeron, Feulen-Bas ;  
                                   *Breyer* Joseph, maître-forgeron, Luxembourg, route d'Esch, 55.  
 Membre suppléant : M. *Arend* Joseph, maître-forgeron, Kahler.

*Fourreur :*

Président : M. *Scheitler* Joseph, maître-fourreur, Luxembourg, Grand' rue, 56.  
 Membres effectifs : MM. *Sand* François, maître-fourreur, Luxembourg, rue Louvigny, 13 ;  
                                   *Zigrand* Jean, maître-fourreur, Luxembourg, rue de la Poste, 28.  
 Membre suppléant : M. *Lævenfoss* Pierre, maître-fourreur, Luxembourg, avenue de la Gare, 21.

*Ferblantier :*

Président : M. *Trmata* Albert, maître-ferblantier, Luxembourg, rue du Chemin de fer, 23.  
 Membres effectifs : MM. *Schræder* François, maître-ferblantier, Ettelbruck ;  
                                   *Stoos* Dominique, maître-ferblantier, Luxembourg, rue de la Semois, 4.  
 Membre suppléant : M. *Ackermann* Victor, maître-ferblantier, Luxembourg, rue du Fort Wallis, 18.

*Installateur sanitaire :*

Président : M. *Schræder* François, maître-installateur sanitaire, Ettelbruck.  
 Membres effectifs : MM. *Brimeyer* Joseph, maître-installateur sanitaire, Luxembourg, rue Neyperg, 31 ;  
                                   *Walentiny* René, maître-installateur sanitaire, Mamer.  
 Membre suppléant : M. *Stoos* Dominique, maître-installateur sanitaire, Luxembourg, rue de la Semois, 4.

*Installateur de chauffage :*

Président : M. *Weber* Paul, maître-installateur de chauffage, Luxembourg, rue Ad. Fischer, 133.  
 Membres effectifs : MM. *Ugen* Tony, maître-installateur de chauffage, Luxembourg, route de Longwy, 189 ;  
                                   *Reckinger* Alfred, maître-installateur de chauffage, Esch-s.-Alzette, rue Victor Hugo, 98.  
 Membre suppléant : M. *Kill* Charles, maître-installateur de chauffage, Differdange, rue Kelvert.

*Menuisier et Fabricant de volets :*

Président : M. *Besch* Nicolas, maître-menuisier, Luxembourg, rue Marie-Adelaïde, 34.  
 Membres effectifs : MM. *Kalmes* Michel, maître-menuisier, Luxembourg, boulevard de l'Alzette, 134 ;  
                                   *Kieffer* François, maître-menuisier, Esch-s.-Alzette, rue de Rédange, 107.  
 Membre suppléant : M. *Schadeck* Albert, maître-menuisier, Hespérange.

*Pâtissier-Confiseur :*

Président : M. *Kaempff* Pierre, maître-pâtissier, Luxembourg, rue du Curé, 14.  
 Membres effectifs : MM. *Arnould* Ferdinand, maître-pâtissier, Luxembourg, Grand' rue, 61 ;  
                                   *Paquet* Georges, maître-pâtissier, Luxembourg, Grand' rue, 60.  
 Membre suppléant : M. *Rausch* Prosper, maître-pâtissier, Luxembourg, Grand' rue, 20.

*Installateur Frigoriste :*

Président : M. *Schieren* Albert, maître-installateur frigoriste, Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 148.  
Membres effectifs : MM. *Ruppert* Michel, maître-installateur frigoriste, Luxembourg, rue Joseph Junck, 13 ;  
*Wengler* Joseph, maître-installateur frigoriste, Luxembourg, rue de la Semois, 88.

*Peintre et Peintre en voiture :*

Président : M. *Ment* J.-P., maître-peintre, Luxembourg, avenue du 10 septembre, 15.  
Membres effectifs : MM. *Bruch* Joseph, maître-peintre, Esch-s.-Alzette, Grand rue, 38 ;  
*Baur* Joseph, maître-peintre, Luxembourg, route de Longwy, 214.  
Membre suppléant : M. *Morheng* Edmond, maître-peintre, Luxembourg, route de Longwy, 269.

*Maçon et Fabricant de Terrazzo :*

Président : M. *Peiffer* Michel, maître-maçon, Neudorf, rue de Neudorf, 278.  
Membres effectifs : MM. *Werner* Jean, maître-maçon, Bettembourg ;  
*Olinger* Etienne, maître-maçon, Capellen.  
Membre suppléant : M. *Garnich* Ferd., maître-maçon, Luxembourg, boulevard Royal, 1.

*Mécanicien d'Autos :*

Président : M. *Bintner* Nicolas, maître-mécanicien d'autos, Luxembourg, avenue du 10 Septembre, 19.  
Membres effectifs : MM. *Wagner* Chany, maître-mécanicien d'autos, Luxembourg, rue Goethe, 22 ;  
*Federspiel* Norbert, maître-mécanicien d'autos, Luxembourg, route d'Esch, 32.  
Membre suppléant : M. *Glesener* Joseph, maître-mécanicien d'autos, Wiltz, rue du Château, 32.

**Art. 2.** Sont nommés experts pour les épreuves théoriques :

MM. *Robert* Aloyse, Régent de l'Institut Emile Metz à Dommeldange ;  
*Rousseau* Léon, Ingénieur diplômé, chargé de cours aux cours techniques supérieurs, Luxembourg ;  
*Dieschbourg* Camille Edmond, Ingénieur, professeur à l'Ecole d'artisans, Luxembourg ;  
*Steichen* Robert, Chef de service à la Chambre des Métiers, Luxembourg ;  
*Glesener* Gaston, Chargé de cours à l'Ecole professionnelle de Luxembourg.

**Art. 3.** Le présent arrêté sera publié au *Mémorial*.  
Luxembourg, le 25 avril 1951.

*Le Ministre du Travail,  
de la Prévoyance sociale et des Mines,  
Pierre Dupong.*

**Arrêté du 5 mai 1951, concernant la composition des commissions pour les examens de fin d'études secondaires.**

*Le Ministre de l'Education Nationale,*

Vu l'arrêté grand-ducal du 26 avril 1951 fixant le programme et la procédure pour l'examen de fin d'études secondaires aux établissements pour garçons ainsi que l'arrêté grand-ducal du même jour fixant le programme et la procédure pour l'examen de fin d'études secondaires aux lycées de jeunes filles ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** La session des examens de fin d'études secondaires pour l'année scolaire 1950/1951 s'ouvrira le 7 mai 1951.

Les demandes d'admission des récipiendaires qui n'ont pas fait leurs études à un des établissements d'enseignement secondaire de l'Etat devront être présentées au Gouvernement avant le 1<sup>er</sup> juin 1951.

**Art. 2.** Sont nommés commissaires du Gouvernement :

a) pour les sections gréco-latines et latines de l'Athénée de Luxembourg, des Lycées classiques de Diekirch et d'Echternach et des Lycées de garçons de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette : M. Pierre Winter, Conseiller de Gouvernement ;

b) pour les sections modernes des Lycées de garçons de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette : M. Joseph Merten, directeur honoraire du Lycée classique de Diekirch ;



c) pour les Lycées de jeunes filles de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette : M. Joseph Meyers-Cognioul, professeur-attaché au Ministère de l'Éducation Nationale.

**Art. 3.** Les commissions d'examen sont composées comme suit :

a) à l'Athénée de Luxembourg :

membres effectifs : MM. Jean-Pierre Stein, directeur, Joseph Hess, Albert Gloden, René Schaaf, Ernest Ludovicy, Nicolas Majerus, Marcel Engel et Albert Kugener, professeurs ;

membres suppléants : MM. Arnould Nimax, Robert Engel et Georges Spoden, professeurs ;

b) au Lycée classique de Diekirch :

membres effectifs : MM. Amand Bodé, directeur, Joseph Lacaf, Mathias Gærgen, Jean-Pierre Thibeau, Joseph Muller, Mathias Wagner, Nicolas Winter et Edouard Molitor, professeurs ;

membres suppléants : MM. Paul Jost, Théodore Spielmann et Bernard Krack, professeurs ;

c) au Lycée classique d'Echternach :

membres effectifs : MM. Bernard Reimen, Joseph Thomé, Michel Delleré, Hippolyte Dupont, Nicolas Schaeffer, Joseph Pæker, Edmond Stoffel, professeurs, et Georges Kiesel, chargé de cours ;

membres suppléants : MM. Mathias Thinnes, directeur, Gustave Selm et Arnould Keiffer, professeurs ;

d) à la section latine du Lycée de garçons de Luxembourg :

membres effectifs : MM. Nicolas-Robert Petit, Camille Irrthum, Emile Wengler, Alphonse Arend, Théodore Schræder, Arsène Zangerlé, Joseph Hoffmann et Frédéric Rasqué, professeurs ;

membres suppléants : MM. Henri Thill, Victor Ewert et Robert Bruch, professeurs ;

e) à la section latine du Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette :

membres effectifs : MM. Henri Koch, directeur, Pierre Stieffer, Antoine Weis, Armand Bæver, René Weiss, Mathias Urwald, Edouard Lauer et Roger Belche, professeurs ;

membres suppléants : MM. Marcel Lahr, Marcel Reuland et Jean-Pierre Toussaint, professeurs ;

f) à la section moderne du Lycée de garçons de Luxembourg :

membres effectifs : MM. André-Paul Thibeau, directeur, Léon Wolter, Henri Thill, Antoine Bourg, Victor Ewert, René Hoffmann, Léon Muller et Joseph Trossen, professeurs ;

membres suppléants : MM. Alphonse Meyers, Nicolas Hild et Ernest Steinmetzer, professeurs ;

g) à la section moderne du Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette :

membres effectifs : MM. Henri Koch, directeur, Jean Muller, Théophile Blaise, Marcel Reuland, Jean-Pierre Toussaint, René Weiss, Léon Schockmel et Jean-Pierre Hamilius, professeurs ;

membres suppléants : MM. Pierre Stieffer, Antoine Weis et Albert Delfeld, professeurs ;

h) au Lycée de jeunes filles de Luxembourg

membres effectifs : M. Robert Kieffer, directeur, Melles Marianne Leydenbach, Hélène Berg, Stéphanie Klaess, Mme. Marie Schumacher-Wercollier, MM. Pierre Elcheroth, Jean-Pierre Wehr et Pierre Bassing professeurs ;

membres suppléants : Melles Louise Kieffer, Germaine Hemes et M. Norbert Stelmes, professeurs ;

i) au Lycée de jeunes filles d'Esch-sur-Alzette :

membres effectifs : MM. Albert Gædert, directeur, Arthur Schon, Melle Marie Metzler, Mme. Aline Gærgen-Jaroby, M. Urbain Mevers, Mme. Marthe Prim-Welter, Melle Léonie Krier et M. Joseph Krier, professeurs ;

membres suppléants : Mme. Marie van Hulle-Bisdorff, MM. Henri Kugener et Joseph Weber, professeurs.

**Art. 4.** Les commissions se réuniront sur la convocation des commissaires du Gouvernement.

**Art. 5.** Les épreuves écrites auront lieu à tous les établissements les 22, 25, 27 et 29 juin 1951.

Les épreuves d'ajournement auront lieu les 10, 11, 12 et 13 septembre 1951.

**Art. 6.** Le présent arrêté sera inséré au *Mémorial* et un exemplaire en sera transmis aux membres des commissions pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 5 mai 1951.

Le Ministre de l'Éducation Nationale,  
**Pierre Frieden.**

**Arrêté du 24 avril 1951, concernant le service de la monte.**

*Le Ministre de l'Agriculture,*

Vu l'arrêté du 17 février 1951, concernant le service de la monte des étalons admis pour 1951 ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Le tableau annexé à l'arrêté susdit est complété par un

| N <sup>o</sup> d'ordre | Propriétaire ou détenteur de l'étalon           | Signalement de l'étalon |   | Désignation de la <i>station</i> et des localités où l'étalon peut être employé à la monte  |
|------------------------|---|-------------------------|---|---|
|                        |   | Age — Ans               | Robes et marques particulières  |   |
| 20                     | <i>Hemes Jean</i> , propriétaire à Neumaxmuhle. | 3                       | aubère, légèrement en tête à droite.  | <i>Neumaxmuhle.</i> — Les communes de Mamer, Kehlen, Strassen et Bertrange.   |
|                        | <i>Les N<sup>o</sup></i>                        | 2                       | <i>et 17 du tableau auront</i>  | <i>la teneur suivante</i>   |
| 2                      | <i>Gratia Jos.</i> , propriétaire à Derenbach.  | 3                       | bai, fortement en tête, légèrement dévié à droite avec trace de liste interrompue, tache de ladre en triangle entre naseaux avec pointe vers le bas, tache de ladre au milieu de la lèvre supérieure. | <i>Derenbach.</i> — Les localités des communes de Winseler, Harlange, Boulaide, Bigonville, Arsdorf, Goesdorf, Mecher, Oberwampach et Perlé.          |
| 17                     | <i>Syndicat de Grosbous.</i>                    | 5                       | rouan, sans marque.   | <i>Feulen-Bas.</i> — Les localités des communes de Grosbous, Wahl, Bettborn, Useldange, Vichten, Heiderscheid, les sections de Feulen-Bas et d'Ospem. |

**Art. 2.** Le présent arrêté sera publié au *Mémorial*.

Luxembourg, le 24 avril 1951.

*Le Ministre de l'agriculture,*  
**François Simon.**

**Avis. — Consuls.** — Par arrêté grand-ducal du 21 avril 1951, l'exequatur a été accordé à M. le Dr Josef *Jansen* pour exercer les fonctions de Consul Général de la République Fédérale d'Allemagne dans le Grand-Duché de Luxembourg. — 25 avril 1951.

**Arrêté ministériel du 27 avril 1951, fixant le taux de mélange des céréales panifiables à utiliser dans la fabrication de farine de pain et de farine blanche.**

*Le Ministre de l'Agriculture  
et des Affaires Economiques,*

Vu l'arrêté du Gouvernement du 25 août 1950, concernant la mouture obligatoire des blés panifiables indigènes de la récolte 1950 ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 septembre 1949, fixant le taux de mélange des céréales panifiables ainsi que la teneur en cendres des farines ;

Revu l'arrêté ministériel du 22 janvier 1951, fixant le taux de mélange des céréales panifiables à utiliser dans la fabrication de farine de pain et de farine blanche ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'arrêté ministériel du 22 janvier 1951, fixant le taux de mélange des céréales panifiables

à utiliser dans la fabrication de farine de pain et de farine blanche, est abrogé et remplacé par les dispositions ci-après.

**Art. 2.** A partir du 1<sup>er</sup> mai 1951, le taux de mélange obligatoire de grains à utiliser pour la fabrication de farine panifiable ordinaire est fixé à 88% de froment, soit 73% de froment indigène et 15% de froment exotique, et 12% de seigle indigène.

A partir de la même date, la farine blanche est fabriquée uniquement avec du froment dans la proportion de 85% de froment indigène et 15% de froment exotique.

**Art. 3.** Le présent arrêté sera publié au *Mémorial*.  
Luxembourg, le 27 avril 1951.

*Le Ministre de l'Agriculture  
et des Affaires Economiques,*

**François Simon.**

**Arrêté ministériel du 4 mai 1951, portant création du triage forestier provisoire de Schoenfels.**

*Le Ministre de l'Intérieur,*

Vu l'art. 3 de la loi du 7 avril 1909 sur la réorganisation de l'Administration des Eaux et Forêts ;

Revu son arrêté du 9 juin 1948 déterminant la composition des triages forestiers et la formation des brigades ;

Sur la proposition de l'Administration des Eaux et Forêts ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est créé un triage forestier provisoire sous la dénomination de triage de Schoenfels.

Ce triage, d'une contenance totale de 391.6400 ha, se compose du domaine de l'Etat de Schoenfels (ancienne propriété Van de Poll — 241.1850 ha), du domaine de l'Etat de Meysembourg (109.6260 ha) et du domaine de l'Etat dit «Binzrath» (40.8290 ha).

Il sera compris dans la brigade forestière de Beringen-Mersch.

**Art. 2.** Le présent arrêté sera publié au *Mémorial*.  
Luxembourg, le 4 mai 1951.

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
**Eugène Schaus.**

**Avis. — Examen d'admission aux établissements d'enseignement secondaire.** — La première session de l'examen d'admission à la classe inférieure des établissements d'enseignement secondaire aura lieu le *jeudi, 5 juillet*, et la seconde session le *lundi, 10 septembre* 1951, chaque fois de 9 h. du matin à midi et de 2 à 6 h. de relevée.

Les récipiendaires auront à adresser avant le 1<sup>er</sup> juillet respectivement le 1<sup>er</sup> septembre, leur demande au directeur de l'établissement dans lequel ils veulent entrer. Ils joindront un extrait de leur acte de naissance et un certificat de bonne conduite et de capacité attestant qu'ils ont suivi avec succès l'enseignement des matières qui font l'objet du programme de l'examen d'admission. Ce certificat devra indiquer les notes obtenues pendant la dernière année scolaire en français, en allemand et en calcul. — 4 mai 1951.

**Avis. — Indigénat.** — Par déclaration d'option faite le 21 décembre 1949 devant l'officier de l'état civil de la commune de Pétange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Gaiardo* Gina-Régine, épouse *Reuter* Nicolas-Jean-Pierre, née le 29 mai 1928 à Dudelange, demeurant à Bettembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par arrêté grand-ducal en date du 24 mars 1951, le sieur *Enders* Henri, né le 21 octobre 1891 à Beiler-Kaesfurt et y demeurant, a été autorisé à recouvrer la qualité de Luxembourgeois en vertu de l'art. 26,1 de la loi du 9 mars 1940 sur l'indigénat luxembourgeois.

Cette déclaration a été souscrite le 11 avril 1951 devant l'officier de l'état civil de la commune de Weiswampach.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

**Avis. — Administration communale.** — Par arrêté grand-ducal en date du 17 avril 1951, Monsieur Ferdinand *Gævelinger*, cultivateur, domicilié à Kehlen, a été nommé aux fonctions de bourgmestre de la commune de Kehlen. — 18 avril 1951.

**Avis. — Administration communale.** — Par arrêté ministériel en date du 18 avril 1951, Monsieur Jean-Pierre *Biver*, cultivateur, domicilié à Nospelt, a été nommé aux fonctions d'échevin de la commune de Kehlen. — 18 avril 1951.

### Bekanntmachung.

Anträge auf gerichtliche Todeserklärung der nachstehend aufgezählten Personen sind gestellt worden :

*Arnoldy* Eduard, geb. am 2.7.1922 in Niederanven, gestorben in Tambow am 25.3.1945 ;  
*Ernster* Anton, geb. am 29. 2 1925 in Trotten, gefallen an der ungarischen Grenze Ende Januar 1945 ;  
*Erler* Peter, geb. am 15.5.1923 in Hoffelt gestorben in Tambow am 2.7.1945 ;  
*Everard* Viktor, geb. am 11.5.1921 in Kôrich, gestorben bei Nikopol am 27.1 1944 ;  
*Forman* Mathias, geb. am 10.8.1923 in Boxhorn, gefallen bei Parachina am 11.12.1944 ;  
*Fonck* Emil, geb. am 16.9.1922 in Kôrich, gefallen bei Stanca am 28.6.1944 ;  
*Hartert* Rudolf, geb. am 25.6.1920 in Tüntingen, gestorben in Tambow am 14.1.1945  
*Heitz* Robert, geb. am 7.7.1923 in Steinfort, gefallen bei Trostinez am 23.10.1943 ;  
*Haas* Viktor, geb. am 20.11.1923 in Schifflingen, gestorben bei Furkun am 14.1.1945 ;  
*Hostert* Norbert, geb. am 13.5.1922 in Petingen, gefallen bei Dienatz am 15.10.1944 ;  
*Halsdorf* Robert, geb. am 22.12.1921 in Dûdelingen, gefallen bei Ssuch-Ssolotino am 18.7.1943 ;  
*Kahn* Berthold, geb. am 3.5.1911 in Commern, nach Markstätt deportiert ;  
*Kies* Ernest, geb. am 30.7.1921 in Luxemburg, gefallen bei Königsberg Ende Januar 1945 ;  
*Klein* Herbert, geb. am 12.5.1916 in Crohne/Brahe, gefallen in Russland ;  
*Juncker* Emil-Michel, geb. am 31.10.1921 in Wilwerwiltz im Flusse Kemjoki ertrunken Anfang November 1944 ;  
*Klein* Marcel, geb. am 12.7.1921 in Schifflingen, gefallen bei Bryansk am 13.9.1943 ;  
*Karnowsky* Martin, geb. am 31.7.1923 in Esch/Alzette, gefallen bei Gorodok am 15.12.1943 ;  
*Klein* Jhann, geb. am 25.8.1925 in Dûdelingen, gestorben an der Ostfront am 30.11.1943 ;  
*Kremer* Joseph, geb. am 14.10.1922 in Gœblingen, gefallen bei Feodosia am 23.2.1943 ;  
*Jaminet* Marcel, geb. am 24.10.1931 in Dûdelingen, nach Sonnenburg deportiert ;  
*Lang* Alois, geb. am 29.4.1920 in Trintingen, gestorben in Tambow au 16.4.1945 ;  
*Laplume* Michel, geb. am 4.2.1924 in Asselborn, gefallen bei Potschinoch am 23.9.1943.  
*Momper* Joseph, geb. am 15.12.1922 in Monnerich, gefallen bei Sanowo am 21.2.1944 ;

*Marx* Joseph-Viktor, geb. am 4.8.1924 in Petingen, gestorben bei Smala am 24.10.1943 ;  
*Marschall* Johann, geb. am 31.10.1922 in Luxemburg, gefallen in Tunesien im April 1943 ;  
*Mangen* Wilhelm, geb. am 24.4.1925 in Luxemburg, gefallen bei Königsberg am 7.4.1945 ;  
*Millier* Peter, geb. am 22.9.1923 in Esch-Alzette, gefallen in Italien am 9.9.1943 ;  
*Meurin* Charles, geb. am 13.7.1923 in Andernach, bei Ssawitschi vermisst am 27.12.1943 ;  
*Mohnen* Joh. Bapt., geb. am 21.9.1921 in Tetingen, seit dem 11. August 1944 vermisst ;  
*Neiers* René-Nikolaus, geb. am 30.10.1924 in Rœdt/Trintingen, gestorben in Tambow Mitte April 1945 ;  
*Pepin* Marcel-Nikolaus, geb. am 29.11.1921 in Schweich, gefallen bei Tschudavo am 3.10.1943 ;  
*Paler* Peter, geb. am 26.9.1924 in Heinerscheid, gestorben in Stalino im November 1944 ;  
*Reiter* Jos. Ernest, geb. am 15.9.1923 in Peppingen, gefallen bei Napiorki-Bozuze am 5.9.1944 ;  
*Servais* René, geb. am 18.11.1921 in Esch-Alzette, gestorben in Tambow am 30.12.1944 ;  
*Servais* Léon-Nikolaus, geb. am 6.4.1923 in Kehlen, gefallen bei Alje am 14.2.1944 ;  
*Servais* Joh. Peter, geb. am 20.9.1924 in Kayl, gestorben in Wissotschany am 8.12.1943 ;  
*Steichen* Alfred-Nikolaus, geb. am 13.1.1923 in Roodt, gestorben in Tambow Mitte Januar 1944 ;  
*Schumacher* Roger-Joh., geb. am 24.9.1922 in Dalheim, gefallen bei Kuybischewo am 24.8.1943 ;  
*Schumacher* Peter-Jos., geb. am 13.11.1920 in Dalheim, gefallen bei Ssutoki am 23.3.1944 ;  
*Sassel* Peter, geb. am 6.4.1920 in Boxhorn, gefallen bei Kowel am 30.4.1944 ;  
*Sassel* Thomas, geb. am 1.7.1925 in Boxhorn, gefallen bei Teplice am 5.9.1944 ;  
*Uebel-Lammers* Thérèse, geb. am 6.8.1905 in Kayl, gestorben in Konz am 1.9.1944 ;  
*Uebel* Marceline-Marie, geb. am 18.2.1931 in Kayl, gestorben in Konz am 1.9.1944 ;  
*Uebel* Martha-Thérèse, geb. am 22.12.1940 in Kayl, gestorben in Konz am 1.9.1944 ;  
*Wolff* Paul Peter, geb. am 15.8.1921 in Grevenmacher, gefallen bei Ossow am 3.8.1944 ;  
*Weber* Georges, geb. am 3.10.1921 in Esch-Alzette, gestorben in Tambow am 15.2.1945 ;  
*Wengler* Gaston, geb. am 18.5.1925 in Luxemburg, gefallen in Krefeld am 3.3.1945.

Alle Personen, welche nähere Angaben über den Tod der vorstehenden Personen machen können, sind hiermit ersucht, binnen zehn Tagen dem Innenministerium einen kurzen Bericht einzusenden.

---

**Avis. — Associations agricoles.** — Conformément à l'art. 3 de l'arrêté grand-ducal du 17 septembre 1945, les associations agricoles dites:

«Coin de Terre et du Foyer» de Flaxweiler,

«Coin de terre et du Foyer» de Waldbillig

ont déposé au secrétariat de la commune de Flaxweiler resp. de Waldbillig, l'un des doubles de l'acte de constitution sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domiciles des administrateurs et des personnes nanties de la signature sociale. — 24 avril 1951.

---

**Avis. — Indigénat.** — Par déclaration d'option faite le 22 décembre 1947 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mersch, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Nink* Régine-Gertr., épouse *Thomma* Ferdinand-Pierre, née le 16 mars 1926 à Trèves/Allemagne, demeurant à Mersch, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par déclaration d'option faite le 12 février 1949 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Leardini* Jeanne, épouse *Bürger* Théodore, née le 11 janvier 1928 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Esch-sur-Alzette, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

**Avis. — Indigénat.** — Par déclaration d'option faite le 10 mars 1949 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940 et par application de l'art. 3 de l'arrêté grand-ducal du 30 mai 1947, la dame *Montico* Egidia, épouse *Mores* Jean-Martin, née le 15 décembre 1922 à Sesto al Reghena/Italie, demeurant à Belvaux, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par déclaration d'option faite le 1<sup>er</sup> juin 1950 devant l'officier de l'état civil de la commune de Bettembourg, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Fandel* Ruth, épouse *Luiso* François-Paul, née le 1<sup>er</sup> juin 1924 à Trèves/Allemagne, demeurant à Bettembourg, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

**Avis. — Indigénat.** — Par déclaration d'option faite le 4 novembre 1949 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Echternach, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Fontaine* Solange-Jeanne-Marie-Olga, épouse *Wengler* Fernand-Adolphe-Michel, née le 12 juillet 1929 à Saint-Maurice/France, demeurant à Echternach, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

**Avis. — Assurance-maladie.** — Par décision du 30 avril 1951 de Monsieur le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, les modifications suivantes, apportées le 20 avril 1951 aux statuts de la caisse patronale de maladie ARBED-BELVAL Esch-s.-Alzette par le comité-directeur de cette caisse conformément à l'article 6 de l'arrêté ministériel du 8 décembre 1944 concernant la réglementation du service d'ordre intérieur des caisses de maladie, ont été approuvées.

*Texte des modifications :*

1° La modification apportée le 22 février 1950 aux statuts de la caisse et maintenue en vigueur jusqu'au 30 avril 1951 par les décisions des 31 août 1950 et 29 décembre 1950 restera provisoirement applicable jusqu'au 31 décembre 1951.

2° § 5 Aa 1 & 5 Ab 1 : La participation prévue pour les prothèses dentaires est portée à 100 francs par dent ou couronne.

Le maximum de la participation prévue pour les moyens curatifs et adjuvants est fixé à 1000 francs.

3° § 5 Cb 1 : La participation prévue pour les prothèses dentaires est portée à 100 francs par dent ou couronne.

Le maximum de la participation prévue pour les moyens curatifs et adjuvants est fixé à 800 francs.

4° Dans des cas spéciaux, le comité-directeur peut accorder des subventions supérieures aux taux fixés de 1000 francs et 800 francs sans pouvoir dépasser 2500 francs resp. 2000 francs.

5° § 5 C a 3 : Les mots « jusqu'à 16 ans » sont à remplacer par « jusqu'à 18 ans ».

6° § 5 Cb 4 : Les mots « 16 ans » sont à remplacer par « 18 ans ».

Les modifications N°2 à 6 entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1951 et seront appliquées jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale resp. du comité-directeur. — 30 avril 1951.

**Avis. — Convention Générale et Accord Complémentaire sur la Sécurité Sociale, conclus le 3 décembre 1949 entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique.**

*Rectification :* L'alinéa 2 de l'avis publié à la page 563 du *Mémorial* 1951 est à rectifier en ce sens que la Convention et l'Accord entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1951 au lieu du 1<sup>er</sup> avril 1951. — 21 avril 1951.

**Avis. — Indigénat.** — Par déclaration d'option faite le 10 janvier 1949 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940 et par application de l'art. 3 de l'arrêté grand-ducal du 30 mai 1947, la dame *Kleinschmidt* Frieda, épouse *Gillander* Nicolas, dit Jean-Pierre, née le 17 mars 1911 à Dudelange et y demeurant, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par déclaration d'option faite le 28 juillet 1949 devant l'officier de l'état civil de la commune de Sanem en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Cillien* Marie, épouse *Medinger* Célestin, née le 28 février 1896 à Esch-s.-Alzette, demeurant à Soleuvre, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par déclaration d'option faite le 23 août 1949 devant l'officier de l'état civil de la commune de Biver, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Dumont* Simone-Adeline-Joséphine, épouse *Weffling* Pierre, née le 20 février 1925 à Troisvierges, demeurant à Wecker, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par déclaration d'option faite le 4 octobre 1949 devant l'officier de l'état civil de la commune de Clemency, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Huberty* Anne-Marie, épouse *Kirsch* Michel-Emile, née le 26 juin 1924 à Aix-sur-Cloie/Belgique, demeurant à Clemency, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par déclaration d'option faite le 14 octobre 1949 devant l'officier de l'état civil de la commune de Mamer, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Destrée* Gabrielle-Renée-Marie-Charlotte, épouse *Scholer* Jean-Camille, née le 9 janvier 1925 à Couvin/Belgique, demeurant à Cap, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par déclaration d'option faite le 14 mars 1950 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Morrone* Bianca, épouse *Muller* Nicolas, née le 3 janvier 1924 à Gualdo-Tadino/Italie, demeurant à Dudelange, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par déclaration de recouvrement faite le 30 septembre 1950 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette, en conformité de l'art. 26,2 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Herschbach* Claire-Charlotte-Emilie, épouse *Armeni* Egeo, née le 10 mai 1919 à Esch-sur-Alzette et y demeurant, a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par déclaration de recouvrement faite le 4 novembre 1950 devant l'officier de l'état civil de la commune de Dudelange, en conformité de l'art. 26,2 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Lentz* Germaine-Anne, épouse *Mariotti* Jean-Alfred, née le 9 juillet 1923 à Dudelange et y demeurant, a recouvré la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

---

**Avis. — Caisse d'Épargne.** — *Déclaration de livrets perdus.* — A la date de ce jour les livrets Nos 55418, 161231, 170881, 511945/487549, 803878/178618 ont été déclarés perdus.

Les porteurs des dits livrets sont invités à se présenter à partir de ce jour, soit au bureau central, soit à un bureau auxiliaire quelconque de la Caisse d'Épargne de l'Etat et à faire valoir leurs droits.

Faute par les porteurs de ce faire dans le dit délai les livrets en question seront annulés et remplacés par des nouveaux. — 28 avril 1951.

---

**Avis. — Caisse d'Épargne. — Annulation de livrets perdus.** — Par décision de Monsieur le Ministre des Finances en date de ce jour les livrets N<sup>os</sup> 3540/840425 - 21772/360556 - 220047/5975 - 305118 - 323428/701171 - 346483/332830 - 549629/843571 - 558587/843643 ont été annulés et remplacés par des nouveaux. — 28 avril 1951.

**Avis. — Indigénat.** — Par déclaration d'option faite le 23 mars 1949 devant l'officier de l'état civil de la commune de Roeser, en conformité de l'art. 19,3 de la loi du 9 mars 1940, la dame *Lombardi Marie*, épouse *Johanns René-Jos.*, née le 1<sup>er</sup> mars 1927 à Santa-Agata - Feltria /Italie, demeurant à Bivange/Roeser, a acquis la qualité de Luxembourgeoise.

Cette déclaration sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

— Par arrêté grand-ducal en date du 10 avril 1951 le sieur *Brabec Kurt-Rodolphe*, né le 19 janvier 1900 à Mügeln/Allemagne, demeurant à Esch-sur-Alzette, a été autorisé à opter pour la nationalité luxembourgeoise en vertu de l'art. 10 de la loi du 23 avril 1934 et par application de l'art. 38 de la loi du 9 mars 1940 sur l'indigénat luxembourgeois.

Cette option a été souscrite le 19 avril 1951 devant l'officier de l'état civil de la commune d'Esch-sur-Alzette.

Elle sort ses effets trois jours francs après la présente publication.

**Commissions d'agents d'assurances annulées pendant le mois d'avril 1951.**

| N <sup>o</sup><br>d'ordre | Nom et Domicile                          | Compagnies d'Assurances | Date     |
|---------------------------|--|-------------------------|----------|
| 1                         | <i>Becker Pierre</i> , Lintgen           | L'Assurance Liégeoise   | 28. 4.51 |
| 2                         | <i>Malget Jean-Pierre</i> , Luxembourg   | Le Foyer                | 20. 4.51 |
| 3                         | <i>Reinard Joseph</i> . Bridel-Kopstal   | Le Foyer                | 9. 4.51  |
| 4                         | <i>Rolgen François</i> , Leudelange      | Zurich                  | 24. 4.51 |
| 5                         | <i>Schuller Pierre</i> , Hespérange      | Le Foyer                | 5. 4.51  |
| 6                         | <i>Seywert Mathias</i> , Luxembourg-Hamm | Le Foyer                | 13. 4.51 |

4 mai 1951.

**Avis. — Santé Publique.** — Le diplôme d'infirmière de l'Etat luxembourgeois a été délivré en 1950 aux personnes désignées ci-après :

A. — *Diplôme d'infirmière hospitalière :*

- Melles *Besch Paulette*, Luxembourg ;
- Kolbach Doris*, Luxembourg ;
- Lutz Sonja*, Diekirch ;
- Mme. Vve. *Lily Muller-Champagne*, Ehnen ;
- Sr. *Ronck Henri*, Nancy ;
- Melles *Schræder Yvette*, Luxembourg ;
- Wegener Clémentine*, Dudelange.

B. — *Diplôme d'infirmière hospitalière et visiteuse :*

- Melles *Conzemius Albertine*, Troisvierges ;
- Felten Marguerite*, Erpeldange (Remich) ;
- Greisch Annemarie*, Walferdange ;
- Harpes Yolande*, Eschweiler (Wiltz) ;
- Lorentz Denise*, Luxembourg ;
- Thoss Erica*, Luxembourg-Eich. — 10 avril 1951.

Imprimerie de la Cour Victor Buck, S.à r.l., Luxembourg.